

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 8 décembre.

Moniteur du 5 décembre.

PARTIE OFFICIELLE.

Le Moniteur publie les deux décrets suivants relatifs aux prêts à faire par l'État à l'industrie :

Art. 1^{er}. Une commission, dont les membres sont nommés par décret impérial, sera chargée d'examiner les demandes des industriels tendant à obtenir des prêts de l'État, conformément à la loi du 1^{er} août 1860.

Cette commission indiquera les demandes qui lui paraîtront admissibles; elle les classera dans l'ordre de préférence qu'elle jugera conforme à l'intérêt général, et elle proposera la quotité des sommes à prêter à chaque demandeur.

La commission vérifiera, pour chaque prêt, la validité des garanties offertes en immeubles, en effets de commerce, marchandises ou autres valeurs.

Art. 2. Aucun prêt, sur les fonds du Trésor, ne sera fait qu'après avis de la commission et en vertu d'une décision prise de concert par nos ministres des finances et de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Art. 3. Le montant des prêts autorisés sera ordonné par le ministre des finances et imputé sur les ressources de la dette flottante, conformément à la loi du 1^{er} août 1860.

Art. 4. Dans le cas où un syndicat ou un établissement de crédit serait agréé par le Gouvernement pour effectuer les prêts, le règlement d'administration à intervenir pour l'approbation du traité passé à cet effet déterminera, conformément à l'art. 2 de la loi précitée, la nature, les conditions et les limites des différents modes de prêts admissibles.

Par décret impérial, en date du 5 décembre 1860, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'État au département des finances, M. Barbier, administrateur des douanes et des contributions indirectes, a été nommé directeur général des douanes et des contributions indirectes.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le Ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux Préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le Préfet,

» En prenant possession du poste élevé où la confiance de l'Empereur vient de me rappeler, j'ai besoin d'abord de réclamer tout votre concours, car plus est noble le spectacle qui nous est donné par l'acte impérial du 24 novembre, plus l'administration intérieure du pays doit s'inspirer de généreuses pensées.

» Voici un Prince qui, après avoir reçu les pouvoirs de la nation pour rétablir l'ordre public à l'intérieur et la grandeur du pays à l'extérieur, est le premier à appeler l'expression des vœux et de l'opinion de la France. A peine est-il victorieux des ennemis du dedans et du dehors, qu'il introduit dans nos institutions des améliorations qui sont un témoignage de sa confiance dans le pays.

» Le tableau de cette première partie de son règne formera une belle période de notre histoire. Appelé par la voix de tout un peuple à la tête d'une société toute bouleversée, tombée dans le chaos et l'anarchie, il se met courageusement à l'œuvre, et en quelques années il ramène à ce point l'ordre dans les esprits et dans les choses, que jamais prospérité pareille n'avait signalé aucune époque de notre histoire.

» Puis, à peine cette grande œuvre est-elle achevée à l'intérieur, qu'il est conduit, par la situation de l'Europe, à en entreprendre à l'extérieur une autre non moins importante, pour replacer la France dans la position qui lui était due. En dépit de sinistres prophéties qui annoncent partout qu'il sera emporté par la guerre au-delà de la limite des véritables intérêts de la France, sa sagesse, égale à son courage, l'arrête à cette limite; et ainsi, non-seulement il a rétabli, au profit de notre sécurité, l'équilibre troublé de l'Europe, mais ouvert au monde une nouvelle ère de paix et de prospérité.

» Enfin, pour terminer ce tableau, persuadé que sa véritable mission n'est pas seulement de

placer son nom près de celui du glorieux chef de sa race, mais d'assurer les destinées du pays, il le prépare maintenant au noble et paisible exercice des libertés dont le trône populaire des Napoléons doit protéger le développement.

» Monsieur le Préfet, si je vous rappelle ces grands traits de notre histoire actuelle, ce n'est pas pour que vous en fassiez le sujet de communications officielles aux populations de votre département; car, fières d'avoir si merveilleusement, au 10 décembre, retrouvé d'elles-mêmes le fil perdu de nos destinées, elles n'ont besoin de personne pour lire dans leur cœur les grandes pages de l'Empire qu'elles ont fondé. Ce que je désire seulement, c'est de vous faire comprendre dans quel esprit je réclame votre concours.

» Convaincu que les libertés d'un pays ne peuvent se développer qu'autant que l'État lui-même jouit de la plus complète sécurité, je demande que vous soyez toujours aussi ferme à maintenir l'ordre public et aussi vigilant à surveiller, au besoin, les ennemis de l'État; mais je vous recommande en même temps de ne rien négliger pour achever l'œuvre de réconciliation entre les partis. Beaucoup d'hommes honorables et distingués des anciens Gouvernements, tout en rendant hommage à l'Empereur pour les grandes choses qu'il a accomplies, se tiennent encore à l'écart par un sentiment de dignité personnelle. Témoignez-leur les égards qu'ils méritent; ne négligez aucune occasion de les engager à faire profiter le pays de leurs lumières et de leur expérience, et rappelez-leur que, s'il est noble de conserver le culte des souvenirs, il est encore plus noble d'être utile à son pays.

» Et maintenant, monsieur le Préfet, que nous allons travailler ensemble au bien de l'État, je vous demande de vous dégager des préoccupations personnelles qui n'embarrassent que trop souvent les grandes affaires. Dites-moi toujours franchement votre opinion avec l'indépendance de caractère qui constitue le véritable serviteur de l'État, et par conséquent sans vous préoccuper de plaire ou de déplaire. Rappelez-vous qu'un fonctionnaire de l'ordre civil, comme

le soldat qui expose sa vie pour son pays, doit savoir braver au besoin une disgrâce imméritée. Mais ne craignez pas que je vous juge sans vous entendre, et encore moins que je place jamais ma responsabilité derrière la vôtre. Ne craignez pas non plus, tandis que vous vous dévouerez courageusement à l'intérêt public, de rester exposé de loin sans défense au ressentiment des ambitions non satisfaites. Du reste, bientôt vous recevrez des instructions sur des points importants de politique et d'administration, et j'aurai l'occasion de faire appel à votre zèle et à votre dévouement.

» Recevez, etc., DE PERSIGNY.

Un décret en date du 24 novembre détermine les époques auxquelles auront lieu, en vertu de la loi du 1^{er} août dernier sur l'appel de la classe de 1860 et de celle du 21 mars 1832, les opérations préliminaires relatives à la formation des tableaux de recensement et au tirage au sort de la classe de 1860.

Les tableaux de recensement de cette classe ouverts à partir du 1^{er} janvier 1861, seront publiés et affichés, ainsi que l'exige l'article 8 de la loi du 21 mars 1832, les dimanches 20 et 27 janvier 1861. L'examen de ces tableaux et le tirage au sort prescrits par l'article 10 de la même loi, commenceront le lundi 25 février suivant. L'État indiquant, par canton, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe, devra être adressé au Ministre de la guerre le 13 mars 1861.

Un décret déterminera ultérieurement les autres opérations relatives à la formation du contingent de la classe de 1860.

On rappelle aux personnes qui ont obtenu la médaille de Crimée ou celle d'Italie, qu'elles ne peuvent pas porter le ruban seul. Il faut que le ruban soit toujours accompagné de la médaille. Cette infraction est punie sévèrement, et les médaillés, prévenus de n'avoir porté que le ruban, s'exposent à passer en police correctionnelle.

Les membres de la Légion-d'Honneur et les

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 8 DÉCEMBRE 1860.

— N° 8. —

FAUTE DE CONFIANCE

PAR G. RAIMUND.

VI

Le tableau était une belle copie d'une madone de Murillo; l'amour avec lequel Paula regardait son enfant, ses yeux foncés et radieux, et ses cheveux d'ébène, rappelaient bien la toile originale.

— Le portrait restera-t-il ici, madame? demanda Martin.

— Très peu de temps, et puis on le reléguera en haut dans quelque pièce inoccupée. En attendant, laisse-le, pour que je le montre ce soir même à M. Kirn, qui ne tardera pas à être de retour de Heidelberg.

Mais M. Kirn n'arrivait pas; Paula se mit au piano, et en jouant elle ne s'aperçut point avec quelle rapidité le temps fuyait. Tout à coup Martin accourut.

— Madame, lui dit-il, voici M. le baron qui

* Reproduction interdite.

rentre avec M. le comte; ils sont revenus à pied par le parc.

— Déjà! s'écria-t-elle avec surprise; dépêchetoï de porter le tableau dans ma chambre à coucher.

— Il n'est pas de si bonne heure, ma foi, dit Martin en prenant le portrait; il est neuf heures bien sonnées.

— Ecoute, Martin, impossible de rien faire à présent; je vais donc engager mon mari dans une conversation et lui proposer une promenade dans le parc. Pendant ce temps-là, tu transporteras le tableau de ma chambre à coucher dans mon cabinet là-haut. Va!

A peine le domestique s'était-il éloigné qu'Alexandre entra; il paraissait fort agité.

— Bonsoir, Paula, s'écria-t-il en jetant ses gants sur la table; Kielsky est-il ici?

— Kielsky? demanda-t-elle étonnée; que veux-tu dire?

— Oui, oui, répondit-il avec impatience. Je parierais bien que c'est lui que je viens de voir dans un endroit écarté du parc; mais au moment où je hâtais le pas pour le rejoindre, il disparut à mes yeux au détour d'une allée. Je crus encore l'apercevoir plus tard tout près de cette aile-ci du château, et je viens te demander ce qu'il en est.

— Tu rêves, dit-elle en riant, autant que je sache, du moins; il n'est pas admissible qu'il se promène dans le parc avant de s'être présenté au château. Mais je me demande qui tu peux avoir vu; car personne n'est venu ici.

— Encore une erreur de mon imagination surexcitée, reprit-il un peu confus, en lui passant les bras autour de la taille, au reste, je l'avoue que je ne désire pas précisément sa visite.

Puis il la quitta et se dirigea vers la chambre à coucher.

— N'entre pas dans cette pièce, je t'en prie; s'écria vivement Paula.

— Pourquoi donc? demanda Alexandre surpris; et le soupçon se trahit de nouveau dans ses yeux.

— N'y entre pas je t'en supplie instamment, dit-elle avec anxiété; permets que je t'y précède: toutes les fenêtres sont ouvertes, et le courant d'air pourrait te faire du mal dans l'état où tu es.

Ce disant, elle étendit le bras vers la porte. Mais Alexandre la prévint, la repoussa assez brusquement avec la rapidité de l'éclair, et ouvrit.

Une violente exclamation s'échappa de sa poitrine; il demeura un moment comme enraciné dans le parquet, puis il se précipita vers la porte vitrée, qui était ouverte, et il allait s'élançer sur la terrasse, s'il n'en eût point été empêché par Paula, que son cri avait attirée.

— Pour l'amour de Dieu, s'écria-t-elle, que te prend-il? où vas-tu?

Il se retourna, et sa fureur se déchaîna tout à coup contre sa femme, il la saisit par le bras d'une main de fer.

— Misérable, dit-il de cette voix étouffée qui trahit la plus extrême agitation, qu'as-tu fait? que sont devenus mon honneur que je t'ai confié, et le tien?

Paula fixa sur lui des regards effrayés et parvint non sans peine à dégager son bras.

— Mon Dieu, mon Dieu! ta tête s'égare, Alexandre; reviens à toi; c'est moi, c'est ta Paula qui te parle.

Il partit d'un éclat de rire bref et amer.

— Tu fais bien de me le rappeler, malheureuse; ce moment me le faisait oublier. Pour-

quoi ne m'as-tu pas dit: « Mon amour pour toi est éteint? » Je t'aurais rendu ta liberté et mis à l'abri du déshonneur.

— Je prends Dieu à témoin que je ne sais ce que tu veux dire. La chaleur, la rapidité de la course, la surexcitation de ton imagination si vive t'ont troublé et...

— Prétends-tu me taxer de folie? interrompit-il, ne se possédant plus. Si tu l'oses, je fais faire fouiller le parc par des gens nantis de torches afin d'éclairer ta honte, que l'obscurité veut couvrir. Mais ici il faisait assez clair pour reconnaître Kielsky, malgré sa promptitude à se soustraire aux regards du mari offensé.

Paula, devenue d'une pâleur mortelle, restait la tête haute devant lui.

— Alexandre, lui dit-elle avec calme et un tremblement imperceptible de la voix, Alexandre, rétracte à l'instant ton accusation; n'attends pas que l'amertume bannisse de mon cœur tout autre sentiment. J'ai eu de la patience, et mon attachement pour toi m'a rendue indulgente; mais si ta jalousie insensée dégénère en fureur et foule aux pieds l'honneur de ta femme, ma fierté triomphera de mon amour et élèvera entre nous une barrière insurmontable.

L'accablement succède à toute violente exaspération; Alexandre devint calme, et sa passion se tut devant l'exhortation de sa femme. Il la regarda, tomba sur un siège et s'appuya la tête sur les bras. Ses gémissements profonds troublaient seuls le pénible silence qui venait de se faire. L'amour et l'indignation luttèrent dans le cœur de Paula, restée debout à distance; l'état de son mari lui eût arraché des larmes sans l'irritation qu'elle ressentait d'avoir été blessée dans son honneur. L'amour finit par triompher: elle s'approcha et lui posa la main sur l'épaule.